



DÉCISION N°2018-09-09

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 19

**OBJET : Avenant n°16 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot 1 : collecte en porte à porte ;
Modification des modalités de collecte sur la résidence Grand Siècle à Versailles et rue des Prés au Bois à Viroflay.**

Le Bureau, légalement réuni le 20 septembre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc notifié le 9 octobre 2012 ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 décembre 2017, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics.

11.9.18

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté

d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot n°1 : « Collecte en porte-à-porte des déchets », notifié le 9 octobre 2012 et effectif au 1^{er} janvier 2013.

Des réajustements sont aujourd'hui proposés afin d'optimiser et de faciliter la collecte de deux sites.

La rue des Prés aux Bois est à cheval sur la commune de Versailles et la commune de Viroflay. Afin d'optimiser la collecte et d'éviter le passage répété de bennes dans cette rue, il est proposé de collecter la rue des Prés aux Bois (côté pairs et impairs), entre la rue de l'Ecole des Postes et l'avenue de Paris, exclusivement avec les bennes de Versailles.

Cela permettra de limiter le nombre de passage de camion et donc les nuisances sonores tout en assurant un meilleur service pour les habitants concernés (plus de collecte ordures ménagères et encombrants (seuls quatre pavillons, une résidence et deux professionnels sont concernés).

Cette modification n'a pas d'impact financier.

La résidence Grand Siècle à Versailles (1247 logements) est actuellement collectée pour les ordures ménagères en compacteur deux fois par semaine. Ce compacteur se situe dans les sous-sols de la résidence. La configuration des lieux impose au collecteur une marche arrière importante, non conforme à la règlement R437. Aussi, après échange avec la résidence concernée, il a été décidé de modifier les modalités de collecte des ordures ménagères et de collecter ce flux en bacs sur un point de collecte sécurisé en surface. La mise en place de la collecte en porte à porte des ordures ménagères à compter du 17 septembre 2018 implique une plus-value de 17 947 € HT jusqu'à la fin du marché (31/12/2019)

Ces réajustements prennent la forme d'un avenant n°16.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°16 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - *Madame la Trésorière Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles,

Le 20 septembre 2018.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

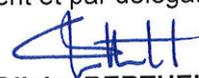
27/09/2018
de l'affichage le : 27/09/2018

retiré de l'affichage le : 26/10/2018

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Pour le Président et par délégation,


Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180920-20180909ENV-AU

Numéro de l'acte : 20180909ENV
Date de décision : jeudi 20 septembre 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Avenant n°16 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot 1 : collecte en porte à porte ; Modification des modalités de collecte sur la résidence Grand Siècle à Versailles et rue des Prés au Bois à Viroflay.
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 27/09/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180920-20180909ENV-AU
Document principal : 99_XX-2018_09_09 Avenant n°16 au marché 812 327 - Modification modalités de collecte.pdf

Historique :

27/09/18 14:56	En cours de création	
27/09/18 14:57	En préparation	Christelle BOURGEOIS
27/09/18 14:58	Reçu	Christelle BOURGEOIS
27/09/18 14:58	En cours de transmission	
27/09/18 14:59	Transmis en Préfecture	
27/09/18 15:19	Accusé de réception reçu	

